

Independent Auditor's report to the general meeting of European Democratic Party AISBL for the year ended 31 December 2015

In accordance with our service contract dated 7 December 2012 with the European Union represented by the European Parliament, we report to you on the performance of our audit which was entrusted to Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises scrl. This report includes the opinion on the balance sheet as at 31 December 2015, the income statement for the year ended 31 December 2015 and the Notes (all elements together "the Annual Accounts") and on the final statement of eligible expenditure actually incurred as well as on compliance with rules and regulations applicable to funding of political parties and foundations at European level.

Report on the Annual Accounts - Unqualified opinion

We have audited the Annual Accounts of European Democratic Party AISBL ("the Entity") as of and for the year ended 31 December 2015, prepared in accordance with the financial-reporting framework applicable in Belgium, we have audited the final statement of eligible expenditure actually incurred for the period of eligibility defined by the grant award decision of European Democratic Party AISBL, and prepared in accordance with the rules and regulations applicable to funding of political parties and foundations at European level.

The Annual Accounts show a balance sheet total of € 126.889,70 and the income statement shows a loss for the year of € 308,09. The loss of the year has been transferred to the Specific Reserve Account. Reserve accumulated (including the result of the year) amount to € 20.423,48 and the Entity has no carry-over.

Responsibility of the Members of the Board for the preparation of the Annual Accounts

The Members of the Board are responsible for the preparation of Annual Accounts that give a true and fair view in accordance with the financial-reporting framework as applicable in Belgium. This responsibility includes: designing, implementing and maintaining internal control relevant to the preparation of Annual Accounts that give a true and fair view and that are free from material misstatement, whether due to fraud or error; selecting and applying appropriate accounting policies; and making accounting estimates that are reasonable in the given circumstances.

The Members of the Board are responsible towards the European Parliament for the use of the grant and must comply with the provisions of the Regulation EC (No) 2004/2003 and the underlying acts.

Responsibility of the Auditor

Our responsibility is to express an opinion on these Annual Accounts, based on our audit. Furthermore, with respect to the final statement of eligible expenditure, it is our responsibility to express an opinion on the compliance with rules and regulations applicable to funding of political parties and foundations at European level.

We conducted our audit in accordance with the International Standards on Auditing ("ISAs"). Those standards require that we comply with the ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance whether the Annual Accounts are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and Notes in the Annual Accounts. The procedures selected depend on the auditor's judgment, including the assessment of the risks of material misstatement of the Annual Accounts, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the auditor considers internal control relevant to the Entity's preparation and fair presentation of the Annual Accounts that give a true and fair view, in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used, the reasonableness of significant accounting estimates made by the Members of the Board, as well as evaluating the overall presentation of the Annual Accounts.

We have obtained from the Members of the Board and the Entity's officials the explanations and information necessary for performing our audit procedure and we believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Our audit work included specific procedures to gather sufficient and appropriate audit evidence that the financial provisions and obligations of the grant award decision, Regulation (EC) No 2004/2003 and the underlying acts have been met.

Unqualified Opinion

In our opinion, the Annual Accounts (i.e. balance sheet, income statement and Notes) give a true and fair view of the Entity's net equity and financial position as at 31 December 2015 and of its results for the year ended, prepared in accordance with the financial-reporting framework applicable in Belgium and the final statement of eligible expenditure has been prepared in accordance with the rules and regulations applicable to funding of political parties and foundations at European level.

Report on other legal and regulatory requirements

The Members of the Board are responsible for the compliance by the Entity of the law of 27 June 1921 on not-for-profit associations, international not-for-profit associations and foundations, its articles of association, the legal and regulatory requirements regarding bookkeeping and the provisions of the European Parliament's grant award decision, Regulation (EC) No 2004/2003 and the underlying acts.

We make the following additional statements, which do not modify the scope of our opinion on the Annual Accounts:

- ▶ without prejudice to certain formal aspects of minor importance, the accounting records were maintained in accordance with the legal and regulatory requirements applicable in Belgium;
- ▶ we do not have to report any transactions undertaken or decisions taken in violation of the Entity's articles of association or the Law for not-for-profit associations except for the fact that the prior year annual accounts have not been filed with the National Bank of Belgium;
- ▶ the financial documents submitted by the European Democratic Party AISBL to the European Parliament are consistent with the financial provisions of the Bureau's grant award decision;
- ▶ the expenditure declared was actually incurred;
- ▶ the statement of revenue is exhaustive;
- ▶ the obligations arising from the Regulation (EC) No 2004/2003 have been met;
- ▶ the obligations arising from the Bureau decision of 29 March 2004 have been met;

- ▶ the obligations arising from the grant award decision, in particular from Article II.7 - Award of contracts and Article II.11 - Eligible expenditure, have been met except for 1 supplier (total contract value € 16.762) for which Article II.7 was not complied with;
- ▶ any surplus carried over to the next financial year has been used in the first quarter of the financial year, pursuant to Article 6a of the Bureau decision of 29 March 2004;
- ▶ the obligations arising out of Article 125(5) and (6) of the Financial Regulation have been met.

Diegem, 27 April 2016

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises scrl
Auditor
represented by



Danielle Vermaelen
Partner*

* Acting on behalf of a BVBA/SPRL

16DV0649

201				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0867.454.469	P.	U.	D.	A-asbl 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS (2 décimales)

DENOMINATION: **Parti Democrat Europeen**

Forme juridique: **AISBL**

Adresse: **Rue de l'Industrie**

N°: **4**

Code postal: **1000**

Commune: **Bruxelles 1**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet *:

Numéro d'entreprise

0867.454.469

DATE **5/10/2015** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale** du

3/06/2016

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

1/01/2015

au

31/12/2015

Exercice précédent du

1/01/2014

au

31/12/2014

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ne sont pas *** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant, du représentant en Belgique de l'association étrangère

Bayrou François Profession : Co président

Rue de l'Université 133 , 75007 Paris, France

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 11/12/2014- 12/12/2016

Rutelli Francesco Profession : Co président

Via di Campo Marzio 46 , 00186 Rome, Italie

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 11/12/2014- 10/12/2016

de Sarnez Marielle Profession : Secrétaire générale

Rue Raymond Losserand 39 , 75014 Paris, France

Fonction : Secrétaire générale

Mandat : 11/12/2014- 10/12/2016

Documents joints aux présents comptes annuels:

Nombre total de pages déposées: **17**
 objet: **5.2.1, 5.2.2, 5.2.3, 5.4, 5.6, 5.7, 8**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

BSAUPAY Jean Marie
Tre... ..
1/11/15

* Mention facultative.

** Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

*** Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

Beaupuy Jean Marie Profession : **Trésorier**

Rue del l'Ecu 13 , 51100 Reims, France

Fonction : Trésorier

Mandat : 11/12/2014- 10/12/2016

Deprez Gérard Profession : **Délégué Général**

Rue Royale 6 , 7950 Chlèvres, Belgique

Fonction : Administrateur délégué

Mandat : 11/12/2014- 10/12/2016

64

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.

- si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

BILAN APRES REPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>20.871,25</u>	<u>22.527,05</u>
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21	6.577,00	8.477,00
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27	1.244,25	1.050,05
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété.....		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété.....		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	1.244,25	1.050,05
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété.....		241	1.244,25	1.050,05
Autres		242		
Location-financement et drolis similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété.....		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1.3/ 5.2.1	28	13.050,00	13.000,00
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>106.018,46</u>	<u>118.633,62</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	37.792,39	91.351,31
Créances commerciales		40	37.792,39	49.813,73
Autres créances		41		41.537,58
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	67.477,91	25.951,00
Comptes de régularisation		490/1	748,15	1.331,31
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	126.889,70	141.160,67

PASSIF	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
FONDS SOCIAL		10/15	<u>20.423,48</u>	<u>20.731,57</u>
Fonds de l'association ou de la fondation		10		
Patrimoine de départ		100		
Moyens permanents		101		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	5.3	13	20.423,48	20.731,57
Résultat positif (néгатif) reporté		14		
Subsides en capital		15		
PROVISIONS	5.3	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	<u>106.466,22</u>	<u>120.429,10</u>
Dettes à plus d'un an	5.4	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	5.4	42/48	106.466,22	120.429,10
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	29.209,50	104.585,48
Fournisseurs		440/4	29.209,50	104.585,49
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		48		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	12.592,68	15.843,61
Impôts		450/3	682,72	2.392,93
Rémunérations et charges sociales		454/9	11.909,96	13.450,68
Dettes diverses		48	64.664,04	
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	64.664,04	
Comptes de régularisation		492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	<u>126.889,70</u>	<u>141.160,67</u>

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation(+)/(-)		9900	92.250,49	80.955,84
Ventes et prestations*		70/74	577.105,67	730.135,70
Chiffre d'affaires*		70		1.312,84
Cotisations, dons, legs et subsides*		73	554.895,96	722.221,78
Approvisionnement, marchandises, services et biens divers*		60/61	484.855,18	649.179,66
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	5.5	62	68.667,59	64.534,92
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	3.364,80	3.300,05
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4	20.520,00	-5.182,38
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8		5.182,38
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)		649		
Résultat positif (négatif) d'exploitation(+)/(-)		9901	<u>-301,90</u>	<u>13.120,87</u>
Produits financiers	5.5	75	219,34	1,32
Charges financières	6.5	65	225,53	397,21
Résultat positif (négatif) courant(+)/(-)		9902	<u>-308,09</u>	<u>12.724,98</u>
Produits exceptionnels		76		
Charges exceptionnelles		88		
Résultat positif (négatif) de l'exercice(+)/(-)		9904	<u>-308,09</u>	<u>12.584,00</u>

* Mention facultative.

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

Résultat positif (négalif) à affecter(+)/(-)
 Résultat positif (négalif) de l'exercice à affecter(+)/(-)
 Résultat positif (négalif) de l'exercice antérieur reporté(+)/(-)
Prélèvement sur les capitaux propres
 sur les fonds de l'association ou de la fondation
 sur les fonds affectés
Affectation aux fonds affectés
Résultat positif (négalif) à reporter(+)/(-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
9906	-308,09	12.584,00
9905	-308,09	12.584,00
14P		
791/2		
791		
792		
692		12.584,00
(14)		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice
 Acquisitions, y compris la production immobilisée
 Cessions et désaffectations
 Transferts d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)
 Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice
 Actés
 Repris
 Acquis de tiers
 Annulés à la suite de cessions et désaffectations
 Transférés d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)
 Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	xxxxxxxxxxxxxxxx	29.019,20
8029		
8039		
8049		
8059	29.019,20	
8129P	xxxxxxxxxxxxxxxx	20.542,20
8079	1.900,00	
8089		
8099		
8108		
8119		
8129	22.442,20	
(21)	<u>6.577,00</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxxxxxxxx	35.576,43
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8189	1.659,00	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	37.235,43	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	xxxxxxxxxxxxxxx	34.526,38
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	1.464,80	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	35.991,18	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	1.244,25	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	1.244,26	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXXXXXXXX	13.000,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	50,00	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	8385	(+)(-)	
Autres mutations	8386	(+)(-)	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	13.050,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	8445	(+)(-)	
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	8515	(+)(-)	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	8545	(+)(-)	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	13.050,00	

ETAT DES FONDS AFFECTES ET PROVISIONS

ETAT DES FONDS AFFECTES

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

Cette catégorie concerne des fonds affectés pour financer des futurs événements dans le cadre de l'activité du EDP

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 180/5 du passif ("Provisions pour risques et charges") si celle-ci représente un montant important

Ventilation de la rubrique 188 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

Exercice

cc
→

RESULTATS

PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture	9086	1	1
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	1,0	1,3
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	1.826	2.084

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	54.069,14	52.929,00
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	14.598,45	11.606,00
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623		
Pensions de retraite et de survie	624		

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts intercalaires portés à l'actif	6503		
Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances	653		
Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises)	656		

Codes	Exercice	Exercice précédent
9086	1	1
9087	1,0	1,3
9088	1.826	2.084
620	54.069,14	52.929,00
621	14.598,45	11.606,00
622		
623		
624		
6503		
653		
656		

VU

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	1,0		1,0 (ETP)	1,3 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	1.826		1.826 (T)	2.084 (T)
Frais de personnel	102			(T)	(T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	1		1,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1		1,0
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1		1,0
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	1		1,0
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121			
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	1		1,0
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTREES				
Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205			
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'association ou la fondation	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'association ou la fondation	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants:

NA

Ces dérogations se justifient comme suit:

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation (n'ont pas) été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne:

et influence (positivement) (négativement) le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR.

Le compte de résultats (n'a pas) été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent:

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant:

(Pour comparer les comptes annuels des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants):

(Pour que la comparaison des comptes annuels soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants)

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire:

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise:

2. Actifs immobilisés

Frais d'établissement:

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif:

Frais de restructuration:

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration n'ont pas été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit:

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill (est) (n'est pas) supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit:

Immobilisations corporelles:

Des immobilisations corporelles (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

Amortissements actés pendant l'exercice:

Actifs min-max	Taux frais accessoires	Méthode Min-MAX	Base	Taux principal
Immobilisation incorporelles				
Software	25-25	L	NR	25-25
Immobilisations corporelles				
Installations	33.33-33.33	L	NR	33.33-33.33
Mobilier et matériel de bureau				
Mobilier	25-25	L	NR	25-25

RÈGLES D'ÉVALUATION
EUR



DEPENSES		Budget	Prévisions
Dépenses éligibles			
A.1: Frais de personnel			
1. Salaires		79.550,00	79.550,15
2. Charges		75.000,00	55.333,57
3. Formation professionnelle		10.000,00	13.334,02
4. Frais de mission du personnel		6.000,00	0,00
5. Autres frais de personnel		15.000,00	10.167,96
A.2: Frais d'infrastructure et d'exploitation			
1. Loyers, charges et frais d'entretien		92.000,00	44.499,14
2. Frais d'entretien, d'exploitation et d'entretien des équipements		40.000,00	30.943,43
3. Frais d'amortissement des biens meubles et immeubles		6.000,00	4.648,52
4. Papiers et fournitures de bureau		4.000,00	3.364,90
5. Appareils et fournitures de bureau		6.000,00	381,54
6. Abonnements et télécommunications		10.000,00	5.050,03
7. Frais d'impression, de traduction et de reproduction		25.000,00	50,82
8. Autres frais d'infrastructure		2.000,00	0,00
A.3: Dépenses de fonctionnement			
1. Frais de documentation (journaux, agences de presse, bases de données)		152.000,00	30.104,33
2. Frais d'études et de recherches		5.000,00	2.979,65
3. Frais techniques		50.000,00	0,00
4. Frais de comptabilité et d'audit		5.000,00	2.523,11
5. Aide aux opérations amies et subventions à des tiers		10.000,00	9.698,81
6. Frais divers de fonctionnement		60.000,00	15.213,35
7. Autres frais de fonctionnement		2.000,00	0,00
A.4: Réunions et frais de représentation			
1. Frais de réunion du parti politique		390.000,00	378.999,20
2. Participation à des séminaires et conférences		315.000,00	333.954,79
3. Frais de représentation		10.000,00	17.431,23
4. Frais pour les invitations		50.000,00	0,00
5. Autres frais de réunions		10.000,00	599,52
A.5: Dépenses d'information et de publication			
1. Frais de publication		45.000,00	4.423,84
2. Création et exploitation de sites internet		15.000,00	0,00
3. Frais de publicité		10.000,00	2.860,05
4. Matériel de communications (autops)		10.000,00	1.823,84
5. Séminaires et expositions		5.000,00	0,00
6. Campagnes électorales*		6.000,00	0,00
7. Autres frais d'information		0,00	0,00
A. TOTAL DES DEPENSES ELIGIBLES			
		797.000,00	537.524,99
B.1: Dépenses non éligibles			
1. Dotations aux autres provisions		0,00	48.108,44
2. Charges de change		225,30	0,00
3. Pertes de change		0,00	0,00
4. Charges sociales		2.000,00	20.520,00
5. Autres (à préciser)		8.000,00	19.392,21
B. TOTAL DES DEPENSES NON ELIGIBLES			
		8.000,00	48.108,44
C. TOTAL DES DEPENSES			
		775.000,00	577.893,10

RECETTES		Budget	Prévisions
D.1: Dissolution de la "Provision pour les dépenses éligibles intervenant au premier trimestre de l'année N+1"			
		861.950,00	498.866,95
D.2: Subvention du Parlement européen			
		115.050,00	83.000,00
D.3: Cofinancements			
3.1 des partis		115.050,00	83.000,00
3.2 des membres		0,00	15.000,00
D.4: Dons			
4.1 donateurs à 500 EUR		0,00	15.000,00
4.2 donateurs à 500 EUR		0,00	0,00
D.5: Autres ressources propres (affectées aux dépenses éligibles) (à énumérer)			
		0,00	0,00
Other financial revenue			
		0,00	219,34
Other reserve			
		0,00	308,00
D. RECETTES (affectées aux dépenses éligibles)			
		797.000,00	555.423,39
E.1: Autres ressources propres (affectées aux dépenses non éligibles) (à énumérer)			
		8.000,00	22.298,71
Collectation des fonds			
relocation de logis		2.000,00	13.090,00
Autres		6.000,00	8.000,00
E. TOTAL DES RECETTES			
		775.000,00	22.298,71
G. Préfinancements (P-1)			
		0,00	0,00

H.1: Dotation de ressources propres au compte de réserve spécifique	0,00
H.2: Profits/pertes pour vérifier le respect de la règle relative au bar non budgétaire (G-H.1)	0,00

* Les données pour les fondations politiques au niveau européen

Handwritten signature



Le Trésorier

Parlement européen
Le Président
A l'attention du Directeur général des Finances
Bureau SCH 05B031
L -2929 Luxembourg

A Strasbourg, le 11 mai 2015

Objet : remarques relatives au rapport d'EY au sujet du Parti Démocrate européen pour l'année 2015

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,

Dans le cadre de sa mission mandatée par le Parlement européen, le cabinet EY a procédé comme chaque année l'examen des comptes 2015 du PDE. J'aimerais apporter quelques éclairages au sujet de remarques émises par les auditeurs à propos des procédures d'appel d'offre. En effet, en page 3 du rapport, il est indiqué que le PDE a rempli ses obligations relatives aux appels d'offre, excepté pour un fournisseur pour un montant total 16 762 euros, ce que nous contestons pour plusieurs raisons.

Il s'agit de la prestation de la société Kern, basée à Munich, pour assurer l'interprétation en temps réel de deux événements organisés dans la capitale bavaroise à la fin du mois d'octobre 2015 : la réunion de notre Conseil et une conférence publique.

La première des raisons pour lesquelles nous sommes en désaccord avec cet avis des auditeurs est que le devis reçu par Kern d'un montant de 14 600 euros est inférieur au seuil de 15 000 euros, l'éventualité de frais complémentaires (déplacement et hébergement) restant purement hypothétique à la signature du devis.

La deuxième raison est que Kern était la seule société à Munich en mesure de répondre effectivement à la commande, notamment en raison du nombre (5) de langues demandées pour l'interprétation simultanée de ces réunions.

Enfin la troisième raison tient au fait que, lors de l'audit des comptes 2014 en avril 2015, il avait spécifiquement spécifié par les auditeurs que les frais d'interprétation étaient exclus du champ d'application de la procédure d'appel d'offre au motif, selon les auditeurs, que cela relevait d'un travail intellectuel difficilement compatible avec cette procédure. Et de fait, les multiples contrats signés avec la même société d'interprétation pour des événements organisés à Bruxelles en 2014 avaient été exclus du champ d'application de

Parti Démocrate européen
Rue de l'Industrie 4
1000 Bruxelles
Belgique

+32 2 213 00 13
www.pde-edp.eu
contact@pde-edp.eu
@PDE_EDP

Avec le soutien
financier du
Parlement européen

la procédure par les auditeurs, bien que le montant total sur l'année 2014 dépassât 15 000 euros.

Nous touchons là un problème de méthodologie qui rend difficile l'exercice de nos fonctions. Il est normal et sain que l'utilisation des fonds européens par les partis et fondations réponde à des règles strictes et draconiennes, dans la mesure où il s'agit d'argent public. Il est normal et sain que la conformité de l'utilisation de ces fonds avec ces règles par les bénéficiaires soit dûment contrôlé par un organisme indépendant et impartial. Toutefois, il est anormal que l'interprétation de ces règles change du tout au tout d'une année sur l'autre à l'occasion du contrôle des comptes de l'année précédente. Comment peut-on appliquer des règles qui sont modifiées a posteriori ? Comment anticiper une telle modification lorsqu'elle est parfaitement contradictoire avec l'interprétation validée par les mêmes auditeurs l'année précédente ?

Ainsi, il nous semble important que des clarifications soient apportées, notamment sur le délai de mise en application des nouvelles interprétations de la réglementation. C'est pourquoi nous vous demandons de prendre en compte ces remarques et de les transmettre à l'Autorité dès sa constitution. Nous nous tenons prêts à collaborer activement à l'élaboration de ces clarifications.

Je reste naturellement à votre disposition pour toute information que vous jugerez utile et vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes salutations respectueuses.



Jean Marie Beaupuy